

Article 21 du Règlement

pris cette décision il y a deux ans au lieu de s'en servir comme d'un hochet politique.

Les électeurs de Montréal et ceux d'Ottawa ont chassé les libéraux du pouvoir sur des questions de favoritisme et de népotisme en 1984, et je ne pense pas qu'ils veuillent que le gouvernement conservateur fasse la même chose en 1988.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES**LES GARDERIES ET L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA POLITIQUE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE**

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, hier, le chef du NPD, M. Broadbent, a exposé son programme sur les services de garde d'enfants et critiqué le nôtre en le qualifiant d'insignifiant et en nous accusant d'éparpiller de l'argent dans toutes les directions. Il a promis de faire épargner 4,1 milliards de dollars aux Canadiens et de prolonger la période des prestations de maternité en la portant de 15 à 28 semaines. Toutefois, il n'a pas pu fournir de détails sur ces économies et sur le coût de ces modifications. La députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) s'est empressée d'ajouter qu'en ce qui concerne les prestations de maternité, ces modifications ne coûteraient rien au gouvernement puisqu'elles seraient assumées par les employeurs et les travailleurs.

Selon les conclusions du groupe de travail parlementaire dont la députée et moi faisons partie, ce rien s'élèverait à 1,8 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Quant au député, ce qu'il qualifie d'insignifiant représente une épargne fiscale de 2,3 milliards de dollars pour les Canadiens.

Voilà bien l'attitude du NPD. Des dépenses de 540 millions ne comptent pas, et une économie fiscale de 2,3 milliards est insignifiante. C'est ainsi que les néo-démocrates viendront en aide aux simples citoyens. Toute dépense sera qualifiée d'insignifiante et toute économie n'aura aucune valeur. Les Manitobains savent avec quelle rapidité les simples citoyens finissent, sous leur gouverne, par s'appauvrir.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**HOMMAGE AU CONTINGENT CHARGÉ DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT**

M. Len Hopkins (Renfrew—Nippissing—Pembroke): Monsieur le Président, chapeau au personnel des forces armées canadiennes qui a travaillé avec tant d'acharnement pour constituer le groupe d'observateurs militaires des Nations-Unies pour l'Iraq et l'Iran en quelques jours à peine. Nos militaires professionnels ont prouvé une fois de plus qu'ils sont capables de réunir une équipe en peu de temps et ils démontreront une fois de plus à l'ensemble du monde la bonne volonté et l'efficacité du Canada à assurer le maintien de la paix.

Le contingent de l'ONU chargé du maintien de la paix qui compte 495 personnes, a été assemblé à la base des forces canadiennes de Petawawa; il comprend environ 350 militaires

de cette base, une cinquantaine de Calgary, une vingtaine de la base de Kingston et une quarantaine provenant des unités de réserve de différentes régions du Canada.

Le Canada a commencé à s'intéresser au maintien de la paix sous la sage direction et à l'instigation du très hon. Lester B. Pearson, ministre des Affaires étrangères du Canada à l'époque où le très hon. Louis Saint-Laurent était premier ministre. Nos militaires vont une fois de plus démontrer leur diplomatie, leurs qualités de soldats professionnels et prouver qu'ils sont capables de s'attaquer à des problèmes politiques et de relever des défis de taille.

Le Canada et le monde seront bien servis par les forces armées canadiennes qui prennent leurs fonctions d'observateurs et s'occupent de communications en Iraq et en Iran pour le compte des forces de maintien de la paix de l'ONU, et le Parlement du Canada leur souhaite bonne chance tout en exprimant sa gratitude.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES**LE PARTI LIBÉRAL—LES NOMINATIONS DANS DES CIRCONSCRIPTIONS RÉSERVÉES, AU QUÉBEC**

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le parti libéral du Canada prétend qu'il est ouvert à tous ceux qui aspirent à se faire élire au sein de cette formation. Mais il saute aux yeux que ce sont des déclarations superficielles et creuses de sa part. Nous en avons la preuve dans ce qui se qui se passe actuellement au Québec.

C'est une petite clique qui décide dans cette province qui peut et qui ne peut pas se faire nommer candidat libéral. Des circonscriptions sont réservées à différents groupes et candidats ethniques. Ce parti refuse au D^r Déry, qui a recruté 1 400 membres, le droit de se faire nommer dans la circonscription de Saint-Laurent parce que cette circonscription est réservée à un candidat encore inconnu qui y sera parachuté.

Le chef du parti libéral (M. Turner) répète volontiers que son parti est ouvert à la participation populaire. Mais les événements qui se déroulent actuellement dans cette province contredisent ses propos. Il va de soi que la démocratie est une notion vide de sens pour le parti libéral qui n'a de place que pour les amis triés sur le volet.

* * *

● (1415)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES VITICULTEURS DE LA PÉNINSULE DE NIAGARA**

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a au moins des personnes intéressées à se présenter sous la bannière libérale à Toronto.